

# Appel à projets 2019

## Humanisation des soins

Accueillir et accompagner dans les lieux de soins

*Date limite de réception des dossiers : 6 mars 2019*

### Contexte

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

L'hyper-médicalisation, associée au manque de moyens et à la multiplication des recommandations et des protocoles, contribue à une déshumanisation des soins. L'alliance patients-soignants est pourtant indispensable dans le processus thérapeutique des personnes malades.

La Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent améliorer celle-ci et développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les patients et leurs aidants dont l'expérience et l'expertise de leurs maladies sont indispensables dans le parcours de santé.

### Objectifs

La Fondation de France examinera les projets permettant de :

- Favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité ;
- Soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles : refus de soins, annonces de maladies graves, violences, etc. ;

- Soutenir les soignants souhaitant développer des techniques complémentaires et alternatives de prise en charge ;
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement de l'entourage ;
- Favoriser la participation et l'implication des patients et de leurs proches dans le projet de soins ;
- Soutenir les patients développant des projets permettant de reconnaître et promouvoir leurs savoirs expérimentiels.

### Quelles sont les initiatives concernées ?

- Projets de formations d'équipe, notamment à l'évaluation des symptômes ou de la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité...
- Projets autour de la médiation, de l'interprétariat.
- Supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures).
- Projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés).
- Formations aux situations spécifiques, à l'évolution des pathologies, à la prise en charge à domicile...
- Projets d'associations de patients et de représentants des usagers permettant de partager et de faire reconnaître leur expertise de la maladie et du parcours de santé.

## Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, notamment associations d'usagers, patients, soignants..., et aux structures de soins, dans et hors de l'hôpital, à but non lucratif. Les associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

**Les projets portés par un EHPAD ne sont pas recevables, l'EHPAD étant considéré comme un lieu de vie et non comme un lieu de soins. Les initiatives concernant les personnes âgées en situation de vulnérabilité sont prises en compte dans le cadre du programme « Personnes âgées », qui développe des appels à projets spécifiques, consultables sur notre site.**

## Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe ;
- participation et intégration effectives de patients et/ou représentants des usagers à toutes les étapes de la construction et de la réalisation du projet ;
- pluridisciplinarité des projets ;
- qualité des partenariats ;
- participation financière ou engagement de pérennisation de l'action de la part de l'établissement indispensable ;
- souci d'évaluation de la démarche.

**La Fondation de France ne finance pas :** les postes salariés, les formations individuelles, le remplacement du personnel, les formations relevant de la formation continue. Elle ne finance pas les travaux et l'achat d'équipements médicaux. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe(s) ne sont pas financés.

**Les projets doivent être présentés par les équipes concernées, et non par les prestataires participant au projet.**

La Fondation de France ne soutient pas les vacances de techniques paramédicales (sophrologie, hypno thérapie, art-thérapie, etc...). Elle ne finance pas le fonctionnement habituel d'une structure, ni les projets de manière rétroactive : les demandes, qui peuvent être pluriannuelles, devront concerner des projets débutant mi-2019.

Les projets de recherche ou les études ne sont pas recevables dans cet appel à projets.

**Tout dossier incomplet, manuscrit, ou adressé hors délai, sera refusé.**

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention.

## Aide méthodologique complémentaire



### Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être demandé. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## Comment répondre ?

**Attention**, les candidatures se font **uniquement en ligne** avant le 6 mars 2019 à 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'Appel à projets Humanisation des soins sur le site de la Fondation de France [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.

Sophie Lasserre – Programme Humanisation des soins - Tel : 01 44 21 31 44

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse [humanisation@fdf.org](mailto:humanisation@fdf.org)

L'annonce des projets subventionnés se fera au mois de juillet 2019, et sera communiquée par courrier.